

Comment, dans la deuxième moitié du XVIII^e Siècle, protégeait-on les hommes et les animaux de la rage dans le Morbihan

1^{ère} Partie : Médecine savante et Populaire

Dans la deuxième moitié du XVIII^e Siècle, sous le nom de rage, appelée en Bretagne Gonare, Arrage, Argouannar, Kounnar, Drouk Sant Bieuzy, Drouk Sant Tujan, Drouk Sant Weltas, Drouk Sant Hubert, sont englobées plusieurs maladies :

A) Trois survenant après la morsure d'un loup ou d'un chien. Ce sont :

a) La rage telle que nous la concevons aujourd'hui. Après une incubation minimum d'une quinzaine de jours, habituellement de 40 à 60 jours, parfois plus longue, apparaissent des modifications du caractère et une affectivité anormale puis des crises brutales d'agitation avec blocage du pharynx, entraînant l'impossibilité de boire, d'où un symptôme caractéristique : l'hydrophobie ou peur de l'eau. L'évolution est fatale en 3 à 7 jours.

Triste souvenir du Moyen Age où les enragés étaient, comme les fous, considérés comme "possédés du démon", une coutume barbare fait assassiner (il ne faut pas avoir peur d'employer ce mot), souvent avec l'accord tacite des autorités, des personnes qui présentent le symptôme d'hydrophobie ou des troubles du comportement, rapportés à la rage, par étouffement entre deux matelas. Parfois, la mort des enragés était provoquée par une saignée (4) suivie de l'étouffement dans une couette de plumes à Bieuzy (6) ou par l'ouverture d'une veine au doigt de pied suivie d'un bain de pieds dans de l'eau chaude où le malade se saignait à blanc (16).

A Madame Fouquet (15) qui, dès 1679, s'élève vigoureusement contre cette pratique, de nombreuses voix font écho : ainsi, dans le Morbihan, l'abbé Cillait de Kerampoul, qui fut recteur de plusieurs paroisses du Vannetais, écrit dans son dictionnaire français-breton, dit dictionnaire de l'Armeyrie, paru en 1744, au mot :

Rage : "C'est un crime qui mérite punition corporelle d'étouffer une personne enragée et on ne dit mot à un beau grand livre qui le conseille. Comment oser le nommer ?", mais il se nomme au mot :

Suffocation : "Ganeau répète ici qu'on fait périr les enragés par suffocation entre deux matelas" (9).

b) Les complications infectieuses des morsures, en particulier le tétanos, qui engendrent également des troubles du comportement aboutissant à une issue fatale dans un délai plus court que pour la rage, d'où la distinction rencontrée parfois entre les morsures suivies d'une mort rapide ou d'une mort lente.

c) Les troubles psycho-somatiques consécutifs, chez les personnes mordues, à la peur de la rage. Celle-ci, souvent exacerbée par l'annonce du décès d'une personne mordue au même moment et, pour certains, par la peur des loups, dont on entend les hurlements la nuit à plusieurs kilomètres à la ronde, rompt l'équilibre psychologique des individus et engendre chez certains des troubles qui s'apparentent à ceux de la rage : langueur, convulsions, voire paralysie. L'apparition de ces troubles est favorisée, semble-t-il à Peter (28), par la tendance hystéroïde profonde qui caractérisait la société d'ancien régime, au moins pour ce qui est des couches populaires.

B) Des maladies survenant sans que la personne ait été mordue auparavant. A cette époque, on pensait qu'il existait une rage spontanée, d'origine humorale, qui entraînait des troubles psychiques et nerveux voisins de ceux de la rage. Ces troubles relèvent de maladies qui n'ont rien à voir avec la rage : c'est le cas, dans le Morbihan, des "aboyeuses de Josse-lin" qui sont des femmes atteintes d'une maladie voisine de la **lycanthropie**, où le malade croit être transformé en loup (16).

Chez les animaux, sous le nom de rage, on englobe également, à l'époque, plusieurs maladies :

- a) La rage proprement dite avec ses deux formes classiques :
 - furieuse, caractérisée par l'agressivité, dite rage blanche (gonare ritt).
 - paralytique dite rage mue (gonare mutt).
- b) Diverses maladies qui n'ont rien à voir avec la rage : trois à cinq suivant les auteurs.

Fréquence de la rage en Bretagne au XVIII^e Siècle

Il est très difficile de se faire une opinion sur la fréquence de la rage au XVIII^e Siècle. Plaident :

En faveur de sa rareté :

- L'absence de réponses des médecins bretons à l'enquête sur la rage, lancée par l'académie des sciences, d'après la synthèse faite par **Andry** en 1780 (4).
- Le nombre infime de documents sur la rage écrits par des médecins bretons : ils traitent uniquement d'indications de traitements (23 et 24).
- L'absence de toute allusion à la rage dans les études sur les maladies et les épidémies en Bretagne au XVIII^e Siècle et, pour les années 1770-1790, dans la remarquable synthèse de **Goubert** (17)

En faveur de sa fréquence :

- L'arrêt du Parlement de Bretagne du 26 Septembre 1722 qui mentionne "Le procureur général a été informé que des loups et mâtins enragés ont dévoré quantité de personnes, pillé et mordu du bétail de toutes sortes d'espèces" (12).
- Le souci des intendants de Flesselle et Caze de la Bove à diffuser

des remèdes préventifs contre la rage et à en connaître de nouveaux (1,2,3).

— Les nombreuses allusions, souvent très courtes, à la rage et à sa prévention, rencontrées au hasard d'écrits très variés.

Rareté ou fréquence ? Où est la vérité ?

Je pense que :

1) On peut éliminer la rareté de la rage en Bretagne : en effet, à cette époque, règne la rage "sauvage", dont le principal vecteur est le loup, qu'on trouve presque exclusivement dans les campagnes. Les médecins peu nombreux (83 en Bretagne en 1786 dont 8 dans le Morbihan) vivent dans les villes et ignorent ce qui se passe dans les campagnes en dehors des périodes où ils sont requis par les épidémies ;

2) Il est impossible de fournir des indications sur sa fréquence pour deux raisons :

a) L'imprécision des écrits ne fournissant pas la date de la morsure, de la mort ni aucun symptôme (exemple : X, mordu par un loup, est mort enragé le...) ou mentionnant des symptômes en des termes difficiles à interpréter;

b) L'oubli volontaire de mentionner dans des écrits les étouffements de personnes enragées : je n'ai trouvé qu'une seule mention d'un homme de Guiclan, étouffé en 1715, signalé par Le Carguet (20).

Prévenir la rage.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e Siècle, la connaissance, par la rumeur publique, le plus souvent, avec toutes les déformations et exagérations qui lui sont coutumières,

— des blessures commises sur les personnes et les animaux par les loups qui pullulent dans la région, ou par des chiens,

— des complications de blessures et tout spécialement de la rage, surtout quand elle entraîne la mort de 12 ou 13 personnes mordues à Saint-Caradec (19), entraîne chez les personnes mordues, chez les membres de leur famille et chez les propriétaires d'animaux mordus, une inquiétude, une peur si grande, qu'ils vont tout mettre en oeuvre pour prévenir les complications réelles ou imaginaires de la morsure.

Dans un premier temps, ils vont chercher à calmer leur inquiétude en mettant en pratique des recettes pour savoir si l'animal mordeur est enragé.

La plus utilisée, signalée autant dans des ouvrages de qualité que dans des almanachs ou recueils populaires, consiste à frotter un morceau de pain sur la blessure et à le donner à un chien ou à une poule. L'animal mordeur est enragé si le chien ou la poule refusent de manger le pain ou si la poule, qui l'a mangé, meurt dans les 48 heures suivantes.

Voici deux autres recettes :

a) Une très ancienne, indiquée déjà par de Ferrières au milieu du XIV^e Siècle, basée sur la croyance que les poules attirent à l'extérieur le venin apporté par une morsure. "Après avoir plumé le croupion d'un coq, frotter son anus sur la blessure, si le coq enfle et meurt, l'animal mordeur est

enragé, mais l'animal mordu est guéri " (27).

b) Une autre du XVIII^e Siècle, donnée par le chirurgien Petit, rapportée par Busson "Si on a tué l'animal mordeur, frotter un morceau de viande cuite contre sa gueule, ses dents, ses gencives, qu'on donne à un chien. S'il la refuse en courant et hurlant, l'animal mordeur est enragé" (1).

Dans un deuxième temps, ils vont avoir recours, dans une faible mesure, à la médecine savante et, dans une large mesure, à la médecine populaire. Pour présenter les divers moyens mis en oeuvre dans le Morbihan, je vais utiliser comme fil conducteur une liasse intitulée "La rage à Gourin en 1767" tirée du dossier C 1385, des Archives départementales d'Ille et Vilaine.

La rage à Gourin en 1767

Le 28 Mars 1767, le subdélégué de Gourin envoie à l'intendant de Flesselle, un rapport qui est le texte le plus long sur la rage que je connaisse actuellement.

— Il a vu mourir un enfant de 10 ans, mordu par un chien enragé environ deux mois auparavant ;

— La rage n'est pas déclarée chez d'autres enfants mordus alors par le même chien mais les parents des enfants sont dans l'angoisse (il l'est lui-même car sa petite fille a été mordue en même temps que l'enfant mort, comme il l'indiquera deux mois plus tard), car les médecins chirurgiens auxquels ils ont recours n'entendent rien à ces sortes de maux ;

— Le 22 Mars, un chien enragé est entré dans l'église et a mordu d'autres chiens mais n'a pas, semble-t-il, mordu des personnes ;

— Il y a plusieurs années, sept personnes de la paroisse de Langonnet, mordues par un loup enragé, sont décédées de la rage ou d'une mort précipitée ;

— En plusieurs endroits des environs, de mêmes malheurs sont survenus.

Il conclut son rapport en demandant un remède.

Le 3 avril, l'intendant de Flesselle demande à Busson, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, médecin inspecteur des hôpitaux de Bretagne, une consultation sur la rage. Celui-ci adresse, le 8 avril, son rapport à l'intendant et lui suggère de le faire imprimer et diffuser dans toute la Bretagne. Ce rapport a un grand succès auprès des subdélégués : plusieurs en demandent des exemplaires supplémentaires.

Le rapport de Busson

Busson distingue trois périodes successives dans la rage et indique des traitements appropriés à chacune d'elles :

Première période : "Lorsqu'on est consulté dans les premiers moments après la morsure d'un animal enragé, si on est à portée de la mer, on y conduira le malade et l'on y plongera à différentes reprises en l'agitant et en l'effrayant même pendant cette opération.

Le traitement des maladies par des bains est très ancien. Celse, un médecin romain, qui a compilé les ouvrages de médecine des Grecs et des Latins antérieurs à notre ère, l'indique, vers l'an 30, pour les **person-**

nes mordues " Mettre le mordu dans un bain, le faire suer et laver la plaie à découvert afin de faciliter la sortie du venin ; si le patient a la frayeur de l'eau, on le jettera à l'improviste dans une piscine, qu'il n'aura pas vue" (7).

Le bain de mer pour le traitement des personnes mordues, pratiqué au bas Moyen Age et à la Renaissance, bien que de Ferrières, dès le milieu du XIII^e Siècle, le qualifie de "petit moyen" (27) et qu'Ambroise Paré au XVI^e Siècle reconnaisse que, malgré les bains, des personnes sont atteintes de rage (26), connaît au milieu du XVII^e Siècle une certaine vogue : Dieppe devient une station balnéaire réputée pour le traitement des personnes mordues et des fous. Vers 1670, les 6 maître-nageurs jurés recrutés par les autorités municipales, emmènent celles-ci en pleine mer sur un bateau, les ligotent alors sur un siège placé à l'extrémité d'une vergue qu'ils abaissent à trois reprises successives dans la mer, où ils laissent le patient la première fois le temps de réciter le miserere, les deux fois suivantes celui de réciter un ave (30).

Dans la deuxième moitié du XVIII^e Siècle, la technique du bain s'est adoucie : à marée montante, le patient, tenu solidement par deux maîtres nageurs, est amené à reculons dans la mer : quand le niveau de celle-ci atteint les hanches, les maîtres nageurs le jettent à la renverse quand une vague arrive, à cinq reprises consécutives.

Le bain de mer pour le traitement des personnes mordues est également pratiqué à Biarritz, qui devient aussi une station réputée, et sur toute la côte Atlantique de Biarritz aux côtes de Vendée. Par contre, je n'ai trouvé aucune mention de bretons mordus qui aient pris des bains de mer.

Malgré cette vogue du bain de mer, placé en tête des remèdes contre la rage par de nombreux médecins, d'autres déjà, Pierre Desault en 1731 (11), Antoine Petit en 1763 (30), signalent qu'ils n'ont qu'un effet psychologique et qu'il est inutile de l'interdire.

Après qu'on ait pris un bain de mer, Busson prescrit un traitement interne et un traitement externe. Avant d'énoncer ces remèdes, il me paraît important de signaler qu'ils n'ont pas le caractère mystérieux (18) ou ubuesque que des auteurs récents, avides de sensationnel, montent en épingle, mais qu'ils correspondent aux idées médicales et thérapeutiques de l'époque : celles-ci, encore peu pénétrées par les progrès des sciences, si importants au XVIII^e Siècle, sont basées sur la théorie des humeurs ou humoralisme qui suppose, dans toute maladie, l'existence d'une "humeur peccante" que les remèdes doivent neutraliser ou excréter. Les substances d'origine animale, minérale ou végétale qui entrent dans leur composition sont classées en fonction des propriétés qu'on leur attribue, en catégories et sous catégories : échauffants, refroidissants, etc, que Molière a eu le génie de mettre bout à bout dans la célèbre tirade du Médecin malgré lui. Autre caractéristique des remèdes de l'époque : leur suraddition quantitative (10 à 15 constituants) qualitative (odeur, couleur des constituants, d'où règle de cueillette, de préparation) et même oppositionnelle dans leurs effets (échauffants et réfrigérants), faite dans le but de retenir le maximum de puissances naturelles et de ne laisser échapper aucun moyen de se suractiver (10).

Busson propose un traitement interne avec l'un des trois remèdes suivants :

1) Faire boire une demi chopine de vin blanc dans laquelle on a délayé quatre gros (12,28gr) d'écaillés d'huîtres mâles calcinées. Renouveler deux

fois à 24 heures d'intervalle.

C'est un remède classique en France : on attribuait aux coquilles d'huîtres des propriétés de dessécher, déterger et de provoquer la sueur.

Sur les côtes, les coquilles d'huîtres étaient parfois remplacées par des pinces de crabes calcinées comme le conseille Madame Fouquet (15).

2) Prendre un demi gros (1,91 gr) à un gros (3,82 gr) de poudre de plants entiers de mouron à fleurs rouges dite Morgeline (racines, feuilles et fleurs) dans de l'eau tiède ou du bouillon. On peut renouveler trois fois de 12 heures en 12 heures.

Le mouron, à l'époque, était très utilisé en Allemagne, où il était considéré comme un puissant antidote de la rage. Il était inconnu en France : en dehors de Busson, je n'ai trouvé aucune trace de son utilisation.

Tableau I : Remèdes contre la rage.

	Poudre de Paulmier	Poudre de Busson	
		à la 1 ^{ère} Période	à la 3 ^{ème} Période
Absinthe	+	+	+
Ail		suc de 2 gousses pilées	
Armoise	+	+	+
Beaume			+
Betoine	+	+	+
Petite centaurée	+		+
Cresson de fontaine		+	
Passe rage		+	
Dompte venin			
Hysope		+	
Maroube blanc			+
Marjolaine			+
Melisse	+		
Menthe	+	+	+
Millepertuis	+		
Plantain	+	+	
Polypode	+		
Romarin		+	+
Rue	+	+	+
Petite sauge	+	+	+
Sabine		+	
Scordinne			
Toute Saine			+
Verveine			+

(chaque croix indique une quantité égale de chaque plante)

3) Faire prendre dans une verre de vin huit cuillères d'une poudre composée à parties égales des douzes plantes figurant sur le tableau ci-joint, puis faire courir le malade jusqu'à ce qu'il tombe étouffé, le coucher alors et le laisser suer.

Ce remède de Busson est une des multiples variantes d'un remède mis au point par un sieur de Piriou, et largement diffusé par le médecin Jules Paulmier dans son livre "De la morsure du chien enragé", paru au milieu du XVI^e Siècle. Cette formule connaît aux siècles suivants un immense succès : elle figure, dès 1682, dans la Pharmacopée royale et galénique de Charas (8), en 1732 dans le Codex Medicamentorum de Baron (5) qui la baptise "Pulvis contra rabiem", en 1734 dans la Pharmacopée universelle de Lémery (22) qui la baptise "Antibyssus", l'antirage.

Busson préconise enfin un traitement externe : si la plaie n'est pas bien ouverte, scarification : laisser couler le sang, dégager la plaie ; appliquer sur celle-ci, un gros (3,82 gr) par jour d'onguent mercuriel.

L'efficacité des frictions mercurielles pour la prévention de la rage, signalée pour la première fois en 1969 par Ravelly (4) vantée en 1738 par Desault, médecin à Bordeaux (11), est largement reconnue par les médecins qui ont participé à l'enquête de l'académie des sciences (4) malgré leur léger inconvénient de provoquer une salivation abondante ; de même un sirop sudorifique et mercuriel est approuvé par la société royale de Médecine en Septembre 1786 (31).

Deuxième période. Busson la définit ainsi "le malade a été mordu depuis quelque temps et commence à souffrir d'anxiétés, de la fièvre, des nausées et des douleurs de la tête. Comme, à ce stade, il y a lieu de croire que le venin s'est introduit dans le sang, il y a lieu de faire les traitements précédents. Après quelques jours, on peut le réitérer de la même manière ou y substituer le suivant qui a succès en Chine ou au Tonkin : prendre du cinabre naturel et du factice, 24 grains, soit 1,27 gr, de chaque et du musc 12 grains soit 0,63 gr. On peut réitérer trois et même quatre fois à 24 heures d'intervalle".

Le cinabre naturel est un sublimé de soufre et mercure qu'on trouve dans le sol ; le cinabre factice un mélange de soufre et mercure mis en sublimé par l'apothicaire. Le musc est une sécrétion à odeur violente et tenace d'une glande placée sous l'abdomen chez un chevrotain, vivant sur les hauts sommets d'Asie.

Au XVIII^e Siècle, avec le développement de la Compagnie des Indes, tout ce qui vient d'Extrême Orient est très prisé : ainsi, cette poudre anti rabique appelée poudre du Tunkin, car rapportée d'Indochine, que des médecins conseillent de prendre dans du vin de riz ou en opiat dans du miel (4).

Troisième période. Busson la caractérise ainsi "Les troubles signalés à la deuxième période sont suivis du plus funeste de tous, l'hydrophobie ou horreur de l'eau, appelée vulgairement Gamme.

A ce stade, Busson recommande les mêmes remèdes que précédemment en rappelant les doses, mais il préconise d'utiliser plutôt le remède suivant qu'il croit plus efficace "faire trois bols d'un mélange de 12 grains de turbith minéral, (soit 0,63 gr) avec deux gros de thériaque (soit 7,64 gr). En prendre un tous les matins trois jours de suite.

Le turbith minéral est le sulfate trimercurique.

La thériaque est un remède polyvalent qui, dans la formule originale d'Andromaque le Père, comprenait 63 constituants, dans la formule réformée de Daquin, 37 constituants, et dans la formule remaniée dite Thériaque des pauvres, 5 constituants.

Busson poursuit ce traitement en faisant prendre, pendant un mois,

tous les matins, dans un verre de vin, un gros composé des plantes figurant tableau I, troisième colonne. Cette formule est voisine de celle préconisée à la première période : pourquoi y remplace-t-il certaines plantes ? Je l'ignore, ne m'étant pas encore intéressé à l'ethnobotanique.

Pendant la durée de ces traitements, il conseille une friction tous les deux jours avec deux gros de pommade mercurielle. Il faut prévoir d'en utiliser deux à trois onces.

Pour les enfants, il faut réduire les doses des traitements aux deux premières périodes au 1/6 pour les enfants en bas âge,
au 1/4 pour les enfants de 10 à 12 ans,
au 1/2 pour les enfants de 14 à 16 ans.

Enfin, il préconise :

— Pour les chiens, le turbith, employé avec succès à la dose de 10 à 12 grains pour un chien moyen, dose à adapter suivant le poids, l'onguent mercuriel sur la plaie et du lait à boire.

— Pour tous les animaux, la poudre conseillée à la troisième période pendant trois jours, à renouveler après un arrêt de quelques jours, à la dose par jour.

pour les boeufs	une once (30,57 gr)	dans du vin le matin
pour les chevaux et les vaches	six gros (22,97 gr)	à jeun dans du lait
pour les poulains, cochons et veaux	une demi once (15,28 gr)	le matin
pour le chien	deux gros	à jeun

Tenir ensuite les animaux fermés et couverts pendant 4 heures ; les laisser à jeun 7 à 8 heures.

Après cette présentation des traitements proposés par Busson, en voici deux autres préconisés par des médecins en Bretagne ;

1) L'un par le médecin Mareschal de Plancoët (23) : il consiste à faire une omelette avec des oeufs, de l'huile de noix et de la poudre de rosier sauvage. La moitié de l'omelette est appliquée brûlante sur la morsure et laissée neuf jours en place, l'autre moitié est mangée par la personne mordue.

Cette omelette antirabique était alors fort à la mode, conseillée par un médecin réputé de la cour Chirac. L'emploi de la racine d'églantier comme antidote de la rage est très ancien, lié à une très vieille croyance, déjà signalée par Pline (29), de la sympathie et de l'influence des noms : l'églantier sauvage, en effet, était appelé "Cynorrhodon", la rose du chien, puis, par Galien au II^e Siècle, Abyssus (l'anti-rage).

Mareschal conseille :

— Pour les chiens et les porcs, l'omelette à double dose ;

— Pour les chevaux, deux poignées de racine d'églantier dans une chopine d'huile de noix.

2) Un autre par un médecin dont le Docteur Lejeune n'a pu déchiffrer la signature (23). Prendre un gros (3,82 gr) de chaux provenant de coquilles d'huîtres, un gros de cristal minéral (c'est le cristal de roche), un gros de sel polycreste (c'est le salpêtre) et 10 grains de camphre dans un verre de vin blanc qu'on prend le matin à jeun trois jours de suite. Après la prise,

diète et repos de trois heures puis prendre beaucoup d'exercice.

Revenons à Gourin

— Le 10 avril, l'intendant de Flesselle envoie au subdélégué le rapport de Busson, les exemplaires imprimés de celui-ci à diffuser dans les paroisses, et deux boîtes de remèdes contre la rage à diffuser aux indigents.

Ces remèdes ont été préparés par un apothicaire rennais, Lesbaupin veuve, l'aîné et le fils, dont voici la facture visée par Busson et adressés au contrôleur général pour règlement.

L'intendant demande au subdélégué de faire tenir par les chirurgiens de la région un état des personnes traitées avec le résultat (succès ou échec) et d'en adresser chaque semaine un extrait pour permettre à Busson de voir ce qui pourrait se trouver défectueux dans la manière dont les chirurgiens opèrent.

— Le 13 mai, l'intendant rappelle au subdélégué qu'il n'a pas accusé réception de la lettre du 10 mai, ni envoyé aucun rapport hebdomadaire.

— Le 19 mai, le subdélégué répond à l'intendant qu'il n'a pas trouvé l'occasion de faire usage des remèdes et du mémoire de Busson, car il n'y a eu, dimanche passé 8 jours, qu'un cochon enragé tué à Langonnet.

Il lui signale qu'un nommé Fresnay, âgé de 74 ans, demeurant à trois lieues de Gourin est venu chez lui et lui a donné, pour sa fille, mordue en même temps que l'enfant mort fin Mars, le remède qu'il a appliqué à plus de 2 000 personnes. Il ajoute que la confiance des habitants dans le remède de Fresnay est telle qu'ils n'en expérimentent pas d'autre.

Avec Fresnay, nous entrons dans le domaine de la médecine populaire.

Les remèdes populaires contre la rage

Les principaux remèdes proposés, soit par des guérisseurs comme Fresnay, soit par des nobles, soit plus rarement dans le Morbihan, par le clergé, sont très proches de ceux indiqués par Busson ; car ces personnes les ont trouvés dans les livres du XVI^e ou XVII^e Siècle et gardés secrets. Tout ou plus, ont-ils modifié l'un ou l'autre constituant des remèdes, souvent par difficulté d'approvisionnement, ou parfois ajouté des remèdes différents.

Ces différents remèdes sont :

1) Des variantes de la poudre de Paulmier.

a) Fresnay ajoute à celle-ci l'églantier et l'os de chien enragé calciné, en application du principe séculaire de la guérison par les semblables, des coquilles d'huîtres et le frêne, très utilisé dans le Béarn (4). Il préconise de mélanger et piler tous les ingrédients, de mettre la poudre dans 6 à 7 pots de vin blanc, de filtrer à froid pour faire la quantité d'un sarreau (?). La dose est de trois cuillères pour l'homme, d'une demi-chopine pour les animaux ; pour les chevaux, il préconise de donner la poudre dans un barbotage d'avoine ou de pain ou de la mettre directement dans les naseaux à l'aide d'une corne. Il doit, bien qu'il ne le précise pas, faire renouveler le traitement 3 à 7 jours.

b) De Muzillac, de Cleden-Poher (Finistère), y ajoute aussi l'églantier. Il préconise de mélanger la poudre dans une chopine de vin blanc et une

TABLEAU II : REMÈDES CONTRE LA RAGE

	PAULMIER	FRESNAY	de MUZILLAC	Subdélégué LESNEVEN
Absinthe	+	grosse poignée	une poignée	une
Ail (tête)		beaucoup	une	
Angélique			une poignée	
Armoise				
Bétoine	+	quantité	une poignée	
Petite centaurée	+	grande poignée		
Corne de cerf avec racines				une poignée
Cresson ou passe rage		quantité	une poignée	
Églantier (plantes et racines)		beaucoup	une poignée	
Frene (la 2 plante)		plus ou moins		
Follognite		une		
Lierre terrestre				une poignée
Marguerites sauvages		beaucoup	une poignée	racines et feuilles
Melisse	+		une poignée	
Ménége		quantité		
Menthe	+			une poignée
Millepertuis	+			
Ortie roïable			une poignée	
Plantain	+			
Pimprenelle				une poignée
Poireau avec barbes			un	
Pomme reinette sauvage			une	
Polypode	+		une poignée	racine
Rue	+	grande poignée	une poignée	une poignée
Petite sauge	+		une poignée	une poignée
Grosse sauge			une poignée	
Sabine		une poignée	une poignée	
Sureau (fleurs, feuilles ou racines)		beaucoup		
Verveine	+			une poignée
Sel		beaucoup	une poignée	une poignée
Coquille huîtres calcinées		une livre 1/2		12 coquilles
Os de chien enragé, calciné		un		

Chaque croix indique une quantité égale de chaque plante.

La facture de l'apothicaire Lesbaupin *

100 paquets de coquilles d'huîtres masle calcinées et en poudre	10 livres
100 paquets de poudre contre la rage d'un gros chaque	5 livres
100 paquets de turbith minéral de chacun 12 grains	10 livres
50 paquets de poudre composée chaque de cinabre factice et naturel, de chaque 24 grains, de musc 12 grains	50 livres
Une livre de thieraque	8 livres
1/2 livre pommade mercurielle	12 livres
TOTAL	95 livres

de vinaigre, de laisser infuser 24 heures puis de filtrer et de donner le matin à jeun au patient, qui aura été saigné la veille, une chopine du remède pour un adulte et de le laisser à jeun ensuite durant quatre heures. Pour les animaux, après une saignée la veille, suivie du jeune, une chopine aux chevaux, ~~bœufs~~ et vaches, une demi chopine aux chiens et autres petits animaux.

Début 1777, de Muzillac adresse sa formule à l'intendant Caze de la Bove, en précisant que sa famille se la transmet de père en fils depuis 100 ans et en donnant des exemples de guérison. L'intendant fait imprimer la lettre et envoie des exemplaires aux subdélégués pour diffusion dans les paroisses ainsi qu'un exemplaire pour avis au 1^e médecin du roi, de Lassonne, qui lui fait une réponse de normand (3).

c) Le subdélégué de Lesneven, au reçu de la recette de Muzillac, répond à l'intendant que, dans son secteur, on utilise une poudre de composition voisine faite uniquement avec des plantes de la région et en transmet la formule (3). **Cambry** l'indique à nouveau dans son voyage dans le Finistère en 1799, mais la valériane et la camomille ont remplacé la sabine et la verveine.

Après infusion de la poudre douze heures dans une chopine de vin blanc, faire prendre un gobelet le matin à jeun trois jours de suite, puis faire courir, suer, se coucher une heure et demie, et changer de linge. Ne pas prendre le laitage pendant le traitement. Traitement externe : gratter la plaie jusqu'au sang avec un morceau de verre, la laver avec le remède et appliquer dessus le marc.

d) Des préparations diverses :

— L'infusion de plantain d'eau considérée en Haute Bretagne comme

un remède souverain contre la rage (14).

— L'infusion d'une poignée de rue pilée avec du sel dans un verre de vin, conseillée par Albert le Grand (21).

— L'omelette aux coquilles d'huîtres calcinées conseillée par Cillart de Kerampoul dans le dictionnaire de l'Armeurie au mot rage. Il indique qu'il a trouvé ce remède dans le journal de Verdun de 1744 (9).

— L'infusion dans un verre de vin d'une poignée de sauge, de rue, de petites marguerites sauvages pilées avec du sel et une gousse d'ail. Après filtration, on fait prendre au patient et on applique le marc sur la plaie. Le traitement est renouvelé neuf jours (24). Cette vieille recette, tirée d'un manuscrit de 1667, est remise en honneur au milieu du XVIII^e Siècle, légèrement modifiée par l'académicien Duhamel du Montceau (4).

Le remède de Mademoiselle de Talhouet

Un des remèdes ci-dessus ou une variante devait constituer le remède que, fin 1782, Mademoiselle de Talhouet, résidant au château de Kerplac à Larré, voulait vendre à l'intendant (1). Sur sa demande, elle lui adresse le 3 janvier 1783 des certificats attestant le succès de celui-ci :

— Sur des personnes et des bêtes, délivrés par Collobel du Bot de Trédion, de Beauchesne, chevalier de Saint-Louis à Questembert, le Métayer de Poulpry à Nantes, Gumbaud, recteur d'Elven, Ropert, recteur de Larré.

— Sur les personnes seulement, délivrés par Boyer, recteur de Molac, Le Digabel, recteur de Saint-Nolff et de la Landelle.

Auxquels elle ajoute "Vous verrez par ces certificats que mon remède est très ancien et très constant". Elle est prête à envoyer le remède, même les simples qui la composent et d'expliquer comment on s'en sert, mais elle veut être assurée de façon précise qu'on lui accordera une gratification.

L'intendant répond qu'il interviendra auprès du ministre pour adopter son remède et lui donner une gratification quant il aura reçu la formule. On ignore la suite...

II Partie - Médecine Religieuse et Pratiques conjuratoires

Pour se préserver de la rage, les personnes mordues, leurs familles et les propriétaires d'animaux mordus vont mettre en oeuvre en même temps non seulement les remèdes de la médecine savante ou populaire, mais également d'autres moyens : le recours aux saints protecteurs, et aux pratiques conjuratoires et superstitieuses.

Le Recours aux saints protecteurs

Il revêt trois formes :

A - Le pèlerinage aux lieux de culte et aux fontaines. Il s'agit, soit d'un pèlerinage collectif le jour de la fête du saint, soit de pèlerinages individuels tout au long de l'année, faits à la suite d'une morsure, pour être protégé de la rage ou pour remercier le saint de vous avoir accordé sa protection.

A quels saints protecteurs les Morbihannais avaient-ils recours ?

1) A Saint-Bieuzy. Deux lieux de pèlerinage : à l'église et à la fontaine du bourg de Bieuzy les Eaux, à sa chapelle et à la fontaine attenante d'une trêve de Pluvigner (9, 16, 18, 23, 24, 27). Dans ces deux lieux :

— Pour être préservé de la rage, il suffit de faire trois fois le tour de la fontaine, la bouche pleine d'eau ou de manger un morceau de pain trempé dans l'eau de la fontaine.

— Pour être guéri de la rage, il suffit que les personnes ou les animaux malades viennent boire l'eau de la fontaine, comme l'attestent les guérisons miraculeuses rapportées dans les registres paroissiaux (28).

2) A Saint-Gildas - Deux lieux de pèlerinage :

— A la chapelle et à la fontaine de Laniscat (Côtes du Nord), près de Gouarec la fontaine à trois bassins : un pour les chiens, un pour les chats et un pour Saint-Gildas. Le 29 janvier, jour de sa fête, on amène les chiens qu'on plonge successivement dans le premier et le troisième bassin pour les protéger de la rage (14).

— A sa chapelle entre Guégon et Crugel où on offre une poule (17).

3) Saint-Mathurin, patron de l'église de Moncontour, où on venait du Morbihan vénérer son buste d'argent le dimanche de la Pentecôte. Les bas bretons du diocèse de Vannes arrivaient dès le samedi soir, assistaient à une procession puis à une messe à 3 heures du matin et laissaient le dimanche la place aux gallos. A Moncontour, les pèlerins achetaient des rubans portant une très petite médaille à l'effigie du saint, qu'ils pendaient au dessus de leur lit pour être protégé de la rage (4).

4) A Saint-Tujen : un seul lieu de culte dans sa chapelle de Primelin, près de Pontcroix (Finistère) où se trouvait une clé miraculeuse. Le pouvoir de protéger de la rage attribué à cette clé est la traduction bretonne d'une très vieille croyance en la cautérisation sacrée à l'aide, à l'origine, des clés de Saint-Pierre en or, renfermant de la limaille des chaînes de Saint-Pierre et Saint-Paul, offertes par les papes et considérées comme des reliques puis, au fil des temps, avec des clés d'églises consacrées à Saint-Pierre, appliquées froides sur le front des personnes mordues ou rougies au feu sur le front des animaux mordus et, dans le Nord Est de la France, avec les clés de Saint-Hubert, appliquées rougies sur le front des animaux mordus.

On venait à Saint-Tujen de tout l'ouest du Morbihan où on achetait :

a) Des épingles ou des clés en plomb de 4 centimètres de long qu'on faisait bénir en touchant la clé miraculeuse. Gardées sur soi, elles protégeaient des morsures ; si on rencontrait un loup ou un chien enragé, il suffisait de faire le signe de croix, de lui jeter l'épingle ou la clé qu'il broyait pendant qu'on se sauvait.

b) Des pains sans levain de 13 centimètres de long sur 6 centimètres de large qui étaient bénis en les piquant avec la clé miraculeuse. On les utilisait de la même façon que précédemment (13, 14, 26).

5) A un saint sur la paroisse de Gaël, limitrophe Morbihan au Nord Est : s'agit-il de saint-Symphorien, patron de l'église, de Saint-Méen, dont on amenait les reliques tous les ans dans l'église de Gaël le lundi de la Pentecôte, de Saint-Hubert, patron de la chapelle du château de la Gallo-nais, ou de Saint-Bouquet dont Buffet fixe le culte à Tréhorenteuc mais que Le Mené ignore ? Je n'en sais rien, tout comme on ignore où se trouve

la fontaine miraculeuse de Saint-Symphorien, que, d'après la légende, Saint-Méen aurait fait jaillir près de l'église (4, 5, 10, 12, 15).

A mon avis, il y a beaucoup de confusion entre ce pèlerinage contre la rage et le célèbre pèlerinage à Saint-Méen contre le mal d'Ahan, maladie de peau, dite semi lèpre, dont le principal vecteur est l'indigo d'Extrême Orient, utilisée pour la teinture des étoffes de lin et de chanvre, très à la mode alors (25), car le village de Saint-Méen était alors une trêve de Gaël.

B- Des invocations

A Saint-Bieuzy, pour conjurer la rage. Dans le haut Vannetais, on dit :

Ki Klun, troeit a me hent
Doue ha me hieu en hent
Saint Bihac e oé gannet
Kant ma oeh hai, Ki Klann arrajet (9)

(chien enragé, tourne toi de mon chemin : ce chemin est à Dieu et à moi ; Saint-Bieuzy est né avant toi, chien fou enragé).

A Saint-Gildas - Quand on rencontre un chien suspect, il suffit de réciter d'un trait cette invocation "Chien malade, va ton chemin, je vois Dieu et les saints et la banière de la croix et Monsieur Saint-Gildas et, avec lui, une baguette blanche dont il te donnera des coups sur la tête" (27).

C - Des superstitions qui montrent combien les hommes du XVIII^e Siècle avaient besoin de se sécuriser de la peur de la rage.

A Bieuzy les Eaux et à Pluvigner, on dit que les personnes baptisées respectivement dans l'église et la chapelle, n'avaient rien à craindre des morsures de chiens enragés (27).

A Bieuzy les Eaux, on dit également que les chiens enragés crèvent dès qu'ils ont pénétré sur le territoire de la commune (22).

A la chapelle Saint-Tujen, les personnes mordues doivent accourir immédiatement afin de devancer le chien mordeur qui, sur l'ordre de Saint-Tujen, accourt à la chapelle pour y mourir. Si la personne mordue a devancé le chien, Saint-Tujen a tout pouvoir d'écarter la rage non déclarée ; par contre, si le chien arrive le premier, Saint-Tujen ne peut rien. On dit également que, sur la paroisse Saint-Tujen, aucun homme ni aucun animal n'a été mordu par un chien enragé (13).

A la chapelle Saint-Hubert du manoir de la Galonnais, les chiens enragés sont attirés par une force mystérieuse ; ils cherchent à s'élancer sur la statue du saint qui les fait crever, comme le montrent les traces de leurs pattes sur les parois des murs (15).

Le recours à une pratique Magico-Religieuse : L'Eau de Gaël

Le mystère du pèlerinage et de la source à vertu antirabique de Gaël va demeurer avec l'eau de Gaël. Selon l'abbé Hervé (11) qui, malheureusement n'a pas indiqué ses sources, vers 1730-1735, un prêtre aurait donné au recteur de Gaël, Guyot-Duchene, un secret, qui lui permet de faire avec toute eau potable, un préventif contre la rage.

Ce secret, qui est sans doute une formule de bénédiction, n'a jamais été révélé pas plus en 1762 par le recteur Guyot-Duchene, malgré la promesse d'une forte récompense du roi, que plus tard par ses successeurs ; en 1848, le recteur de l'époque refuse de le donner malgré les pressions du préfet.

Le mode d'emploi de l'eau de Gaël fourni par les recteurs indique que :

a) Cette eau doit être prise avec l'esprit de foi trois jours de suite, le matin à jeun.

b) La plaie sera lavée tous les jours avec cette eau jusqu'à guérison.

c) Il ne faut pas donner de cette eau aux animaux mordus.

L'eau de Gaël connut très rapidement un immense succès :

— Pour sa livraison plus rapide dans toute la Bretagne et ailleurs (son emploi est signalé à Nancy) (5), un dépôt en est fait à l'abbaye Saint-Georges de Rennes (1).

— Des subdélégués bretons, des châtelains en réclament des bouteilles à l'intendant qui s'empresse de les transmettre à la supérieure de l'abbaye pour livraison (1).

Malgré des échecs retentissants, comme celui signalé en 1773 par le pharmacien La Maout (11, 21) où 12 des 13 personnes mordues à Saint-Caradec moururent de la rage, bien qu'elles aient pris de l'eau de Gaël, les États de Bretagne décernent en 1784 au recteur Guyot-Duchene une bourse pour avoir distribué gratuitement depuis 49 ans une eau efficace contre la rage, logé et soigné les personnes mordues ou suspectes et publié des instructions imprimées sur son emploi (2).

Le recours aux pratiques magiques

Ces pratiques couramment mises en oeuvre au XVIII^e Siècle se trouvent dans des grimoires, des livrets, des feuillets, diffusés en cachette car ils ne comportent pas d'autorisation d'imprimer, leur impression étant interdite.

Elles reprennent en général des formules imprimées plusieurs siècles auparavant :

— Dans le Menagier de Paris, publié en 1393, où la guérison de la rage s'obtient par des patenôtres suivies d'incantations bizarres "Abgla + Abgly + Alphara + Asy + etc..." (8).

— Dans le Demonsterion, publié en 1578, du médecin Roch Le Bailif, disciple de Paracelse, qui, chassé de Paris, se réfugie à la fin du XVI^e Siècle à Rennes où il devint médecin du Parlement ; il décrit les deux remèdes très simples qu'il a imaginés (11).

"Il est certain que les mots Isirioki, Rikiori, Asseda, Rhuder, Fere écrits sur un morceau de pain et donnez à manger, est remède à la morsure d'un chien enragé.

Autres font en cette sorte : HAX, PAX, MAX, DEUS, ADIMAS et l'escrivent sur un morceau de pomme qui est mangé".

— Dans ce traité de vénerie de Jacques du Fouilloux, paru en 1561, une recette où la formule curative est enrobée dans une omelette.

"J'ai appris une recette d'un gentilhomme de Bretagne, lequel faisait de petits écriteaux, où il y avait seulement que deux lignes, lesquels il mettait en une omelette d'œufs puis les faisaient avaler aux chiens qui avaient été mordus de chiens enragés et y avait dedans l'écriteau "Yran, Quira, Cafram, Cafratem, Cafratusque. Lesquels mots disaient estre singuliers pour empêcher les chiens de la rage, mais du Fouilloux ajoute, "quant à moy, je n'y ai adjouté pas de foy" (19).

Le recours aux leveurs de sorts

Au XVIII^e Siècle, on ne trouve plus de ces personnes audacieuses prétendant descendre de la famille de Saint-Hubert et avoir, par suite, le pouvoir de guérir les personnes mordues par imposition des mains, comme ce chevalier de Saint-Hubert qui, de passage à Rennes, obtint une subvention de 200 livres des États de Bretagne en 1655 pour exercer son art.

Mais on trouve des personnes qui, par imposition des mains, prescription de règles de nourriture et de patenôtres à faire plusieurs jours, prétendaient posséder des "secrets" qui préservaient de la rage, qu'on se transmettait de parents à enfants, jusqu'à la fin du XIX^e Siècle, des personnes les dispensaient toujours :

— En 1885-1886, deux demoiselles T... sont poursuivies devant le tribunal de Nantes pour prétendre guérir la rage, de père en filles, au moyen de poudre de coquilles d'huîtres mâles qu'elles faisaient avaler à leurs clients (24).

A la fin du XIX^e Siècle, une femme de Chaumont d'Anjou (Maine et Loire) prétendant posséder le pouvoir de guérir la rage, appliquait une clé rougie derrière l'oreille du malade, lui ordonnait de manger trois jours de suite une omelette antirabique aux coquilles d'huîtres calcinées et de faire une neuvaine à Saint-Hubert (7).

Conclusion

Voici, rapidement esquissés, des différents moyens mis en oeuvre dans le Morbihan dans la deuxième moitié du XVIII^e Siècle pour se protéger de la rage. Ils furent encore couramment utilisés au XIX^e Siècle, mais tombèrent en désuétude dans les dernières années de celui-ci, après la découverte par Pasteur du vaccin antirabique et du succès de la première vaccination, pratiquée sur le jeune alsacien Joseph Meister le 6 juillet 1885.

La rage qui avait pratiquement disparu en France pendant de nombreuses années est réapparue dans l'Est de la France en 1967 et depuis progresse à la vitesse de 30 kilomètres par an. Elle atteindra vraisemblablement le Morbihan vers l'an 2000 mais ne suscitera plus cette anxiété, cette peur, car grâce à la vaccination antirabique des personnes mordues (7 000 en 1984) et aux draconiennes mesures sanitaires, qui soulèvent actuellement une polémique en ce qui concerne les chats de la région parisienne, aucun cas de rage humaine n'a été constaté depuis 17 ans.

Dans l'état actuel de nos connaissances du virus rabique, tous les remèdes de la médecine savante ou populaire, sans aucune efficacité sur celui-ci, nous paraissent bien désuets. Ils eurent cependant le mérite, comme le recours aux saints protecteurs et aux formules conjuratoires, d'enlever aux hommes de l'époque l'angoisse, la peur de la rage et de sa dramatique issue fatale, avec toutes leurs conséquences sur l'équilibre psychologique des individus.

Y. OGER

Bibliographie

I - Médecines savante et populaire

- 1) Archives départementales d'Ille et Vilaine C 155
- 2) Archives départementales d'Ille et Vilaine C 1385
- 3) Archives départementales d'Ille et Vilaine C 1396
- 4) **Andry (abbé)** Recherche sur la rage chez Didot le Jeune Paris 1780
- 5) **Baron J. Codes médicamentarius - Ed. Cavalier Paris 1732.**
- 6) **Buffet HF.** En Bretagne Morbihannaise - Ed. Arthaud Paris 1947
- 7) Celse - De re medica v. 27.
- 8) Charas M. Pharmacie royale et galénique chez Laurent d'Houry Paris 1682.
- 9) **Ciliart de Kerampoul (abbé)** Dictionnaire français breton 1744.
- 10) **Dagonet F.** La raison et les remèdes PUF Paris 1964 p 76 à 79.
- 11) **Desault P.** Dissertations sur la rage, les maladies vénériennes, la phtisie. - Éd. Calamy - Bordeaux 1731.
- 12) **Durant-Vaugaron L.** Le loup en Bretagne pendant 100 ans (1773,1873). — Ann. Bret. LXXI 1964 p 269.
- 13) **Estienne C. et Liebault J.** L'agriculture et la maison rustique. - Ed. S. Rigaux Lyon 1654.
- 14) **Fol/ A. Dr- Médecine et superstition en Bretagne.** -Thèse Doct. Med. Bordeaux 1903.
- 15) **Fouquet (Madame)** Recueil de remèdes faciles et domestiques. - 2^e éd. Imp. Ressagne Dijon 1679.
- 16) **Gaidoz H.** La rage et Saint-Hubert. - Lib. A. Picard - Paris 1887 p 99 et 101.
- 17) **Goubert JP.** Malades et médecins en Bretagne 1770-1790.
- 18) Guide de la Bretagne Mystérieuse - Ed. Tchou 1978.
- 19) **Hervé J. (abbé)** L'eau de Gaël et quelques anciens remèdes contre la rage en Bretagne - Mem Soc Hist et Archeo Bret. 1929 X p 159 à 190.
- 20) **Le Carguet.** Petite chronique de Monsieur Saint-Tujen 2^e partie : la rage BSAF - LXIII - 1916 - p 214 à 236.
- 21) **Le Grand Albert - Les admirables secrets d'Albert Le Grand.** - Ed. Boringos frères - Lyon 1764.
- 22) **Lemery N - Pharmacopée universelle** 3^e ed. -Ed. d'Avury Paris 1734.
- 23) **Lejeune (Dr) - Vieux remèdes contre la rage Aesculape** 1934 XXIV - 1 - p 20 à 23
- 24) **Lejeune (Dr) - Remèdes contre la rage - Chronique médicale** 1935 - 8 - p 81.
- 25) **Moule L. - La médecine vétérinaire en Europe au Moyen Age.** Ed. Mari/de - Paris 1910 p 137.
- 26) **Moule L. - La médecine vétérinaire au XVI^e Siècle.** Ed. Asselin et Houzeau Paris 1911 p 128.
- 27) **Pauphilet - Jeux et sagesse du Moyen Age - Ed Galmard** Paris 1951.
- 28) **Peter J. - Maladie et mentalités à la fin du XVIII^e Siècle.** - Annales AESC 1967 p 741.
- 29) **Pline - Histoire naturelle - Les Belles Lettres Paris 1961 - tome X.**
- 30) **Rogere C. - Une spécialité dieppoise : Le traitement de la rage par les bains de mer - Imp. La Vigne - Dieppe - sans date.**
- 31) **Rouault de la Vigne (Dr) - A propos de la rage - Ouest Médical** 1956, p 569 à 571.

II - Médecine religieuse et pratiques conjuratoires

- 1) **AD - I et V C 1396**
- 2) de Bellevue (Marquis) - Paimpont Imp. Journal de Rennes 1911 p 79.
- 3) **Buffet HF - En Bretagne Morbihannaise - Ed. Arthaud Paris 1947.**
- 4) **Buffet HF - En Haute Bretagne - Lib. Celtique Paris 1954 p 308.313.**
- 5) **Delumeau et Coll. - Histoire des diocèses de France n° 10 Rennes Ed. Beauchesne - Paris 1979 tome II p 150**
- 6) Dictionnaire des saints bretons - Ed. Tchou Paris 1979.
- 7) **Frayssé C. - Les remèdes populaires au pays de Bauge RTP 1907 - XXII p 273.**
- 8) **Gaidoz - La rage et Saint-Hubert - Lib. A. Picard Paris 1887 p 190.**
- 9) **Guizat (Prof) Les saints guérisseurs et la médecine vétérinaire en Bretagne - BU Ste Sci. Véter. Lyon 1923 - 7p207.**
- 10) **Guillotin de Corson (chan.) - Pouille historique de l'archevêché de Rennes - Lib. Fourgeray Rennes 1883 - tome IV 637**
- 11) **Hervé J. L'eau de Gaël et quelques anciens remèdes contre la rage en Bretagne - Mem. Sté Hist et Archeo Bretagne 1929 X, p 159 à 190.**
- 12) **Kerbezuel (H. de) - Les saints guérisseurs au pays de Baugé RTP 1905 XX p 240.**
- 13) **Le Carguet - Les clés et le culte de Saint-Tujen BSAF 1891 XVIII p 192 à 201.**
- 14) **Le Carguet - Petite chronique de Mgr Saint-Tujen BSAF 1926 XLIII p 216 à 236.**
- 15) **Le Calvez - Médecine superstitieuse en Basse Bretagne et aux environs de Saint-Méen - RTP 1892 VII p 90 à 93.**
- 16) **Le Mene JM - Histoire archéologique féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes - Imp Galles Vannes 1891 1 p 67 II p 207 et 526.**
- 17) **Leonard J. - Les médecins de l'Ouest au XIX^e Siècle - Thèse Doct. Let. Paris IV 1976.**
- 18) **de Mauny M. - Le pays vannetais - Ed revue Moderne Paris 1976**
- 19) **Moule L. - La médecine vétérinaire au XVI^e Siècle - Ed. Asselin et Houzeau Paris 1911.**
- 20) **Drain A. - Le folklore d'Ille et Vilaine - Ed. Maisonneuve et Larose Paris 1968.**
- 21) **Rouault de la Vigne (Dr) - A propos de la vaccination Ouest Médical 1955 - p 221 à 227.**
- 22) **Sebillot P. - Le folklore de la Bretagne Ed Maisonneuve et Larose Paris 1968 1 p 379.**
- 23) **Sebillot P. - Le folklore de France Ed. Guilmoto Paris 1906 1 p 146.**
- 24) **Sebillot P. - Notes et enquêtes RTP 1 1886 p 91.**
- 25) **Sibold M. - la vie religieuse d'une petite ville bretonne au XVII^e Siècle (Saint-Méen) - Revue Hist. Église 1983 - LXIX - 183 - p 233 à 258.**
- 26) **Valliy (abbé) - Saint-Tujen et son église - Imp. Cornouaillaise Quimper 1928.**
- 27) **Viaudgrandmaison A. - Les saints guérisseurs du diocèse de Vannes - Sui. Soc. Polymathique - 1923 p 44.**
- 28) **Viaudgrandmaison A. Jacques Lestrat et le culte de Saint-Bieuzy. - Bul. Soc. Polymathique - 1931 p 37.**